



Tel: 05 56 81 88 91

Email : ac.gironde@free.fr

Adresse: 21 rue Saincric 33000 Bx

Réforme Retraite

Macron : Stop Double Peine !



La réforme de l'assurance chômage de 2019 avait déjà provoqué un véritable saccage du droit des chômeurs avec une baisse d'ouverture des droits de 20 %. Tandis que 40 % des allocataires ont ouvert un droit avec une allocation inférieure à l'allocation minimale de 29,6 euros par jour. Et 200 000 personnes en ont été exclues ! À partir du 1^{er} février 2023, le gouvernement impose une réduction de la durée d'indemnisation de 25 %. La diminution de 40 % si le taux de chômage descend au-dessous de 6 % est pour le moment suspendue.

Une addition des réformes insupportables socialement !

La baisse de la durée des allocations avec une suppression de 6 mois de chômage indemnisés et donc une suppression de la validation de deux trimestres de cotisations retraite, accolé au report de l'âge du départ à 64 ans, amplifie largement les difficultés pour un chômeur d'accéder à une retraite à taux plein. **Les 1200 euros promis est un bobard du gouvernement pour tous les précaires !**

Une double peine contre des victimes innocentes précarisées !

Il y aura des centaines de milliers de chômeurs et précaires âgés en plus qui n'auront comme horizon que la précarité des bullshits jobs. La conséquence : Les soi-disant déficits des caisses de retraite seront allégés. Dans le même temps l'organisation de la réduction d'accès à l'assurance chômage diminuera le déficit, lui, de l'Unedic ! Les chômeurs et précaires sont donc plus méisés et floués deux fois.

La plongée dans la pauvreté comme horizon

Le taux des **allocataires du RSA** a augmenté de 157 % en 10 ans à cause du recul de l'âge de la retraite. Les allocataires du RSA sont les seuls qui s'ils sont reconnus aptes au travail touchent actuellement **leurs retraites à taux plein à 67 ans** à 62 ans s'ils sont diagnostiqués inaptes au travail. Décret Juillet 2020 !

Les **allocataires de l'ASS** (Allocation Spécifique de Solidarité) peuvent valider 4 trimestres de retraite par an et percevoir une retraite à taux plein après avoir atteint l'âge légal. Les trimestres sont validés, mais non cotisés. L'État pâlit partiellement ou pas les cotisations manquantes.

À partir de 60 ans, seulement 35 % des « seniors » sont en emploi. Très peu ont cotisé un nombre de trimestres suffisant pour avoir droit à une retraites à taux plein.

Non aux régressions sociales, Macron !

- **Retraite à 60 ans avec 37,5 ans de cotisation.**
- **Toutes les retraites au Smic comme minimum sans conditions.**
- **Abrogation des réformes d'assurance chômage 2019 et 2023**
- **Une indemnisation du chômage au moins au niveau du Smic pour tous-tes.**
- **Une réduction du temps de travail à 32 heures hebdomadaires.**

Tous dans la rue le 31 janvier 2023

Écoutez l'émission "AC! Tonne" tous les **mercredis** à 17h sur **La Clé des Ondes 90.10 Mhz**